

N° 6968⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

**relatif à certaines règles régissant les actions en
dommages et intérêts pour les violations du droit
de la concurrence et modifiant la loi modifiée du
23 octobre 2011 relative à la concurrence**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE
AU MINISTRE DE L'ECONOMIE**

(30.8.2016)

Monsieur le Ministre,

En référence à votre courrier du 6 juillet 2016, je vous prie de bien vouloir noter que le Conseil de la concurrence n'a pas de remarques relatives aux amendements parlementaires au projet de loi cité sous concerne, à l'exception de l'article 16, point 4 (nouveau) qui modifie la loi organique du Conseil de la concurrence et que le Conseil approuve expressément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président,
Pierre RAUCHS

